



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

classes de découverte

Question écrite n° 46473

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'amélioration de la sécurité lors de la participation des enseignants aux classes de découverte. Il souhaiterait savoir s'il entend mettre en place une surveillance accrue des centres d'accueil, en favoriser les systèmes d'ouverture de porte rendant impossible toute intrusion, et avec une alarme se déclenchant automatiquement en cas de sortie non autorisée, nocturne en particulier.

Texte de la réponse

La réflexion engagée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de donner un nouvel essor aux classes de découverte englobe différents aspects, principalement pédagogiques, mais aussi administratifs et financiers. La question de la sécurité des élèves y est bien entendu présente. Toutefois, s'agissant des mesures techniques de mise en sécurité des locaux, il convient de préciser que les centres d'accueil, qui sont bien souvent la propriété des collectivités locales ou d'associations, servent principalement de centres de vacances ou de loisirs des jeunes. Cette question doit donc faire l'objet d'une réflexion conjointe avec le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46473

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7083

Réponse publiée le : 9 novembre 2004, page 8854